

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 21 NOVEMBRE 2019

Convocation en date du : 14/11/2019

Date d'affichage de la convocation : 14/11/2019

Date d'affichage du Procès-Verbal : 21/11/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PROST, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

### **Présents** :

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, André DARGAUD, Serge DESROCHES, Philippe PROST, Marcel RENON, Stéphane VIAL  
Mmes Jacinthe AUJAL, Christiane LANCIAUX

### **Absent-excusé** :

- M. Laurent DUFOUR a donné procuration à M. Marcel RENON
- M. Michel POURCELOT

### **Absentes** :

- Mme Estelle GATILLE
- Mme Denise FORESTIER

Mme Christiane LANCIAUX a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **1°) Travaux Place des 2 anciennes écoles**

M. Philippe Prost indique que les travaux d'aménagement avancent suivant le planning.

La préparation du plateau traversant se réalisera en début de semaine prochaine.

Une coupure de la route départementale sera nécessaire pour la pose de l'enrobé. Un arrêté municipal a été pris pour des travaux débutant le 02 décembre prochain. Une déviation sera mise en place pour les VL et les PL.

M. Marcel Renon souligne qu'il risque d'y avoir quelques problèmes de circulation avec les travaux d'assainissement Rue de la Gendarmerie qui vont se faire en même temps.

M. Philippe Prost rappelle le projet d'installation de jeux dans la cour de la maison des Associations qui seraient placés entre le préau et les gabions. Une consultation a été faite pour l'installation de ces jeux.

Un devis a été transmis par la Société HAGS FRANCE, il s'élève à 15 138,12 € T.T.C. Il comprend la fourniture des jeux et l'installation. Le délai de la prestation est fixé entre 6 ou 8 semaines.

Le Conseil Municipal,

- décide l'installation de jeux dans la cour de la Maison des Associations,
- accepte la proposition de la Société HAGS FRANCE pour un montant de 15 138,12 € T.T.C.
- autorise le Maire à signer le devis correspondant.

#### **a) Décision modificative n° 2**

M. André Dargaud rappelle que les travaux de la phase B de l'aménagement de la Place des 2 anciennes écoles étaient conditionnés à l'obtention de subventions et qu'ils n'étaient donc pas prévus au budget. Il convient donc de prendre une décision modificative pour le financement de ces travaux.

Il conviendrait également d'inclure dans cette décision modificative l'acquisition du logiciel cimetière ainsi que le remplacement de luminaires publics sur différents sites de la Commune, dépenses non prévues au budget primitif.

Le Conseil Municipal,

- décide la modification budgétaire n° 2 budget Commune suivante :

Section d'investissement

Dépenses :

Art. 2051 Concession et droits similaires	: + 1 100,00 €
Art. 2041512 GFP de rattachement - bâtiments et installations	: + 15 000,00 €
Art. 2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	: - 39 000,00 €
Art. 2128 - opération 219 Aménagement place	: + 118 000,00 €
Art. 2128 opération 224 Terrain	: + 40 000,00 €
Art. 21318 autres bâtiments publics	: - 28 100,00 €
Art. 21318 opération 200 bâtiments communaux	: + 12 000,00 €
D 2151 opération 126 Voirie	: - 15 000,00 €

Recettes :

Art. 1321 Etat et Etbs nationaux	: + 104 000,00 €
----------------------------------	------------------

#### **3°) Assainissement**

M. Marcel Renon fait part du projet de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement prévus prochainement Rue de la Gendarmerie, Rue Laurent et Rue de la Guinguette.

Les travaux doivent commencer lundi prochain pour la Rue de la Gendarmerie et devraient se terminer aux vacances de Noël.

La canalisation unitaire existante sera conservée pour les eaux pluviales, la canalisation des eaux usées sera faite à neuf.

Une réunion publique a eu lieu avec les riverains concernés pour les informer des travaux et pour leur expliquer qu'ils devront faire le raccordement de leur habitation à ce nouveau réseau.

Se pose le problème des 2 bâtiments de l'ancienne Gendarmerie qui appartiennent à 2 propriétaires différents mais qui sont branchés ensemble.

#### **4°) Révision P.L.U.I**

M. Philippe Prost indique qu'une actualisation du P.L.U.I. va être réalisée avec une modification et des révisions allégées. Le dossier est consultable en Mairie. Un cahier de remarques est à disposition au secrétariat.

L'enquête publique ne devrait commencer que fin décembre.

#### **5°) Travaux de soubassement du mur de la Place Philippe Malaud**

M. Philippe Prost informe le Conseil Municipal que des travaux de soubassement du mur de la Place Philippe Malaud sont nécessaires. Des entreprises ont été consultées pour ces travaux, 2 devis sont parvenus en Mairie :

- Ets A2J pour un montant de 14 123,12 € T.T.C.
- Ets Vouillon pour un montant de 20 840,00 € T.T.C.

Des devis ont également été demandés pour la fourniture et la pose d'un garde-corps et la fourniture de 2 bornes bélier.

La proposition reçue de l'entreprise Cortier s'élève à 2 187,95 €

Le Conseil Municipal,

- décide les travaux de soubassement du mur de la Place Philippe Malaud,
- décide de retenir la proposition de l'entreprise A2J pour un montant de 14 123,12 € T.T.C.,
- accepte le devis de l'entreprise Cortier d'un montant de 2 187,95 € T.T.C. pour la fourniture de bornes bélier et la fourniture et la pose d'un garde-corps.

#### **6°) Questions et informations diverses**

##### **a) Droit de passage**

M. Philippe Prost indique que, lors de la vente des garages situés à l'arrière de la Mairie à M. et Mme Eric Marizy, une servitude de passage à pied et stationnement d'un véhicule par la petite ruelle depuis la route de Trivy avait été octroyée et inscrite sur l'acte notarié pour leur laisser un accès à leur maison d'habitation. Il rappelle que le parking situé à l'arrière de la Mairie fait partie du domaine privé de la Commune. Des poteaux ont été installés dans cette petite rue, l'accès par la ruelle n'est donc plus possible. Il leur a donc été proposé un accès par la Rue Georges Micolot depuis la place Philippe Malaud.

Le Conseil Municipal,

- accepte la modification de l'acte notarié dans le sens où la servitude de passage se fera par la Rue Georges Micolot depuis la place Philippe Malaud,
- dit que les frais seront à la charge de la Commune,
- charge M. le Maire de solliciter Me Crivelli, notaire à Matour, pour la rédaction de l'acte rectificatif,
- autorise M. le Maire à signer l'acte correspondant.

**b) Amortissement enfouissement lignes téléphoniques dossier sécurisation accès au groupe scolaire**

Il est rappelé que les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques doivent être amortis et inscrits au budget.

Des travaux d'enfouissement de lignes ont été réalisés dans le cadre de la sécurisation de l'accès au groupe scolaire pour un montant total de 18 684,15 € et doivent être amortis. Il est indiqué que l'amortissement peut se faire entre 1 et 15 ans maximum.

Le Conseil Municipal,

- fixe la durée d'amortissement de ces travaux d'enfouissement à 1 an,
- décide, pour l'inscription au budget de ces amortissements, la décision modificative n° 3 budget Commune suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Opération d'ordre 042 Art. 6811 : + 18 685,00 €

Recettes

Art. 6419 : + 18 685,00 €

Section d'investissement

Dépenses

Opération d'ordre 040 Art. 28041512 : + 18 685,00 €

Recettes :

Art. 10222 : - 18 685,00 €

**c) Divers**

- **Intervention de M. André Charnay** qui demande si la modification du trottoir en face de la boulangerie supprimera des places de stationnement. Après les travaux, il restera des places stationnements. Interrogation aussi par rapport au parterre installé juste en dessous du parking de la Maison des Associations qui semble très grand. Les travaux n'étant pas finis, il est difficile d'apprécier aménagement global.

- **Intervention de Mme Christiane Lanciaux** qui rappelle le problème avec une logette électrique au Hameau des Ormes très endommagée et présentant un risque majeur. Un courrier sera envoyé à EDF pour leur demander d'intervenir de toute urgence.

- **Intervention de M. Pierre Auray** qui demande si le SDIS a été informé de la fermeture de la route départementale. Une copie de l'arrêté de circulation leur sera envoyée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 18/12/2019 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 11/12/2019 à 20 h 00

Fin de séance : 21 h 10